RB Gestion

HONORAIRES GESTION

7,2%TTC (6,64% HT)

D'un mois de loyer charges comprises / mois

GESTION COURANTE

Comptabilité / Quittancement
Perception et réversion des loyers (virement le 15 de chaque mois)
Relance/mise en place d'une procédure de recouvrement jusqu'à transfert du dossier à un huissier
Régularisation annuelle de charges
Perception de la taxe d'ordures ménagères
Révision annuelle du loyer
Rapport de gestion mensuel
Rapport de gestion annuel avec calcul de votre revenu foncier à déclarer

PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Prestations particulières non comprises dans la gestion courante et notamment :

Frais administratif	2,15 € HT (2,58 € TTC) par mois
Fourniture état des risques et pollutions (ERP) à chaque location	35 € HT (38 € TTC)
Aide à la déclaration des revenus fonciers	80 € HT (82,80 €TTC)
Commande et suivi du Dossier Diagnostics Techniques	40 € HT (43,40 € TTC)
Au temps passé : Suivi de sinistre, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, de subvention ou de prêt, nouvelles obligations règlementaires et législatives, assistance à la livraison, restitution du dossier et clôture des comptes à la résiliation de mandat, etc.	80 € HT (82,80 €TTC)
Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	50 € HT (54,25 € TTC)
Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire	12,00 € HT (13,02 € TTC)
Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier	160,00 € HT (173,60 € TTC)
Mise en place et suivi contentieux d'une procédure d'impayés hors GLI	500,00 € HT (542,50 € TTC)

TRAVAUX OU INTERVENTIONS

Le Mandataire percevra des honoraires calculés sur le montant des travaux HT selon le barème suivant:

Montant des travaux	Honoraires
Jusqu'à 400 € HT	forfait 25 € HT (27,125 € TTC)*
De 400,01 à 1 000 € HT	forfait 45 € HT (48,825 € TTC)*
Supérieur à 1 000,01 € HT	6,45% HT (7% TTC)* sur le montant TTC des travaux

*Taux actuel de TVA de 8,5%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

LOCATIONS

HABITATION :

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE (usage d'habitation)

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail*: 8,00 € TTC /m² habitable

Réalisation de l'Etat des lieux d'entrée* : 3,00 € TTC /m² habitable

Honoraires d'entremise et négociation : 10% du loyer mensuel

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE (usage d'habitation)

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail*: 8,00 € TTC /m² habitable

Réalisation de l'Etat des lieux d'entrée* : 3,00 € TTC /m² habitable

PROFESSIONNEL :

2 mois de loyer HT CC à la charge du locataire.

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux